

Décret D/2017/.....¹⁴⁸...../PRG/SGG

Portant transfert de Crédits Budgétaires

Exercice 2017

Le Président de la République

Vu – La Constitution ;

Vu -- La Loi L /2012/012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances;

Vu -- La Loi L /2016/066/AN du 19 décembre 2016, portant Loi de Finances pour l'année 2017 ;

Vu -- Le Décret D/2013/015/PRG/SGG du 15 janvier 2013, portant règlement général de gestion budgétaire et de comptabilité publique;

Vu -- Le Décret D/2015/226/PRG/SGG du 26 décembre 2015, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu -- Le Décret D/2015/227/PRG/SGG du 30 décembre 2015, portant structure du Gouvernement ;

Vu -- Le Décret D/2016/003/PRG/SGG du 04 janvier 2016, portant nomination des Membres du Gouvernement;

Vu -- Le Décret D/2016/138/PRG/SGG du 20 Avril 2016, portant attributions et organisation du Ministère du Budget ;

Vu -- Le Décret D/2016/120/PRG/SGG du 20 Avril 2016, portant attributions et organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;

Vu -- Le Décret D/2016/387/PRG/SGG du 30 décembre 2016, portant répartition entre les départements Ministériels et Institutions des crédits de paiement ouverts au Budget de l'Etat pour 2017 ;

Sur proposition du Ministre du Budget ;

DECRETEArticle 1^{er}

Il est autorisé le transfert de crédits de GNF **2 839 104 000 (Deux milliards huit cent trente neuf millions cent quatre mille Francs Guinéens)** entre les lignes des Titres III "Achats de Biens et Services" et IV " Investissements Publics " des budgets des Dépenses Communes et du Ministère des Mines et de la Géologie, suivant le tableau ci-après :



I adicau de transiert

lect	Sous-Section	T	C	A		Crédit Initial	Crédit Actue	Annulation	Ouverture	Credit Révisé
13					Ministère Mines, Géologie					
	21115900200				PARCA-GPI---					
		5	26	30	Indemnités diverses projets				2 511 000 000	2 511 000 000
		5	33	21	Frais de réunion, séminaire, conférence				74 400 000	74 400 000
		5	36	11	Cérémonies et réceptions				93 000 000	93 000 000
		5	33	90	Autres prestations de services				160 704 000	160 704 000
99					Dépenses communes de l'Etat					
	99000900600				Dépenses Communes-Ens.N.V.--Res. propres h.pjt					
		3	39	90	Dépenses diverses non ventilées	21 996 258 832	21 663 047 605	2 839 104 000		18 823 943 605
Totaux								2 839 104 000	2 839 104 000	

17

Article 2

Le montant du transfert, servira au remboursement des fonds de contrepartie du Projet d'Appui au Renforcement des Capacités de l'Administration pour la Gestion des Projets Intégrés (PARCA-GPI), conformément à l'accord de Don signé entre la République de Guinée et la Banque Africaine de Développement le 19 juillet 2016, au compte du Ministère des Mines et de la Géologie, au titre de l'exercice 2017.

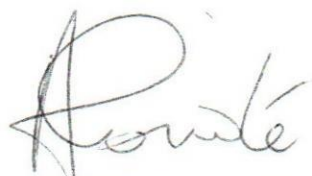
Article 3

La Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre du Budget et le Ministre des Mines et de la Géologie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application des dispositions du présent Décret.

Article 4

Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 27 JUIN 2017



PROFESSEUR ALPHA CONDE

AMPLIATIONS :

PRG	2
SGG	2
MEF/CAB	2
MB/CAB	2
MMG	2
DNB	2
DNCF	2
DNIP	2
DNTCP	2
DNSI	2
ARCHIVES	2
TOTAL	22

Réf : DNSI/ChaineDépenseD/65